



RCS : CANNES

Code greffe : 0602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00506

Numéro SIREN : 792 818 148

Nom ou dénomination : A.W.G.

Ce dépôt a été enregistré le 02/05/2013 sous le numéro de dépôt 2176

Cadre destiné aux mentions d'enregistrement :

Enregistré à : POLE D'ENREGISTREMENT DE CANNES

Le 27/12/2012 Bordereau n°2012/982 Case n°7

Ext 4943

Enregistrement : Exonéré

Pénalités :

Total liquidé : zéro euro

Montant reçu : zéro euro

La Contrôleuse principale des finances publiques

Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Cannes, le

28 JAN. 2013

Mme Josette ROINET
Contrôleur principal

Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Cannes, le

29 AVR. 2013

133506

2176

A.W.G.

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros

**Siège social : 254 Allée de la Chaumière
« Les Parcs de Mougins »
06250 MOUGINS**

LE SOUSSIGNE :

Monsieur Alexandre, William, Gilles GOLDSTEIN,
Demeurant à MOUGINS (06250), 254 allée de la Chaumière - « Les Parcs de Mougins »,
Né le 7 janvier 1985 à CANNES (06),
De nationalité française,
Célibataire, déclarant n'être soumis à aucun pacte civil de solidarité.

A établi, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée dont le gérant est l'associé unique.

AG

STATUTS

ARTICLE 1 - FORME

La Société est à responsabilité limitée.

ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet :

L'exercice de l'activité d'agent commercial,

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

ARTICLE 3 - DENOMINATION

La dénomination de la Société est : **A.W.G.**

Dans tous les actes et documents émanant de la Société, la dénomination sociale doit être précédée ou suivie immédiatement des mots "société à responsabilité limitée" ou des initiales "SARL" et de l'énonciation du montant du capital social.

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à :

**MOUGINS (06250)
254 Allée de la Chaumière
« Les Parcs de Mougins ».**

Il peut être transféré par décision de l'associé unique.

ARTICLE 5 - DUREE

La durée de la Société est fixée à **quatre-vingt-dix-neuf (99)** années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

ARTICLE 6 - APPORTS

Monsieur Alexandre GOLDSTEIN apporte et verse à la Société une somme de mille (1 000) euros.

La somme totale versée, soit 1 000 euros, a été déposée dès avant ce jour par l'associé au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation, à la Banque « Société Marseillaise de Crédit », agence de CANNES LA BOCCA, à ainsi qu'en atteste un certificat de ladite banque en date du

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL ET PARTS SOCIALES

Le capital est fixé à la somme de MILLE (1 000) euros.

Le capital est divisé en cent (100) parts sociales égales d'un montant de dix (10) euros chacune, numérotées de 1 à 100, intégralement libérées et attribuées en totalité à l'associé unique, en rémunération de son apport en numéraire.

ARTICLE 8 - GERANCE

La Société est gérée par son associé unique,
Monsieur Alexandre GOLDSTEIN
Demeurant à MOUGINS (06250), 254 allée de la Chaumière - « Les Parcs de Mougins ».

ARTICLE 9 - DECISIONS DE L'ASSOCIE

L'associé unique exerce les pouvoirs et prérogatives de l'assemblée générale dans la société pluripersonnelle. Ses décisions sont répertoriées sur un registre coté et paraphé. Il ne peut en aucun cas déléguer ses pouvoirs.

ARTICLE 10 - EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1er avril et finit le 31 mars.

Par exception, le premier exercice sera clos le 31 mars 2014.

ARTICLE 11 - COMPTES SOCIAUX

L'inventaire et les comptes annuels sont établis par l'associé unique gérant. Leur dépôt au Registre du commerce et des sociétés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice vaut approbation des comptes.

Le rapport de gestion est établi chaque année par l'associé unique gérant et tenu à la disposition de toute personne qui en fait la demande.

ARTICLE 12 - ACTES ACCOMPLIS POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE EN FORMATION

L'état des actes accomplis pour le compte de la Société en formation a été annexé aux statuts. La signature de ceux-ci emportera reprise de ces engagements par la Société, lorsque celle-ci aura été immatriculée au Registre du commerce et des sociétés.

ARTICLE 13 - FRAIS ET FORMALITES DE PUBLICITE

Les frais afférents à la constitution des présents statuts et de leurs suites seront pris en charge par la Société.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

ARTICLE 14 - OPTION POUR L'IMPOT SUR LES SOCIETES

Conformément aux dispositions de l'article 206.3 du Code Général des impôts, l'associé unique déclare opter pour l'impôt sur les sociétés.

Fait à MOUGINS
Le 27/12/2012
En Quatre exemplaires originaux

Monsieur Alexandre GOLDSTEIN

« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »
bon pour acceptation des fonctions de gérant



A.W.G.

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros

**Siège social : 254 Allée de la Chaumière
« Les Parcs de Mougins »
06250 MOUGINS**

**ETAT DES ACTES ACCOMPLIS POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE EN
FORMATION**

- Ouverture d'un compte commercial auprès de la Banque « Société Marseillaise de Crédit », agence de CANNES LA BOCCA
- Versement de la somme de 300 euros à titre de provision sur frais et honoraires de la société « FIDUCIAL SOFIRAL ».

Monsieur Alexandre GOLDSTEIN



La Société Marseillaise de Crédit, au capital de 16.000.000 EUR, ayant pour numéro unique d'identification 054 806 542 RCS MARSEILLE, et ayant son siège social à 75 Rue Paradis 13006 MARSEILLE, certifie :

- avoir reçu en dépôt la somme de 1000 € , représentant la totalité des versements effectués par les souscripteurs du capital en numéraire de la société en formation A.W.G SARL .
- et,
- avoir constaté la concordance entre ces versements et les sommes indiquées comme versées par chaque actionnaire sur la liste des actionnaires qui lui a été présentée.

Ladite somme restera immobilisée dans les conditions légales et réglementaires.

Fait à Cannes la Bocca ,le 20/12/2012

En quatre originaux

Le Responsable de l'Agence

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT
66 Avenue Francis Tonner
06150 CANNES LA BOCCA
Tél. 04 92 19 47 19
Fax 04 92 19 47 19

PARTENAIRE
OFFICIEL



MARSEILLE-PROVENCE 2013
CAPITALE EUROPÉENNE
DE LA CULTURE

SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 16.000.000 euros - SIREN 054 806 542 - RCS Marseille - N° TVA FR 79 054 806 542
Banque et Société de Courtage d'Assurances immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 019 357 (informations consultables sur www.orias.fr).

Siège Social : 75 rue Paradis 13006 Marseille Tél. 04 91 13 22 22 Fax 04 91 13 55 15 - www.smc.fr